

### Point de l'ordre du jour n°8 :

#### **Convention d'application de l'accord-cadre entre l'Université de Vigo (Espagne) et l'Université d'Orléans (France) relative à la mise en place d'un double diplôme international**

**VU** les articles D613-1 et suivants du code de l'éducation relatifs aux grades, titres et diplômes ;  
**VU** les articles D123-12 et suivants du code de l'éducation relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;  
**VU** les articles D123-15 et suivants du code de l'éducation relatifs à la coopération internationale des établissements ;  
**VU** l'arrêté du 21 mars 2024 accréditant l'Université d'Orléans en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
**VU** l'accord cadre de coopération entre l'Université d'Orléans et l'Université de Vigo du 5 septembre 2025 ;  
**VU** l'avis du conseil de gestion de l'UFR LLSH du 3 juillet 2025 ;  
**VU** l'avis de la CFVU du 26 janvier 2026 ;

L'Université de Vigo est un partenaire stratégique de l'Université d'Orléans au sein de l'alliance universitaire européenne ATHENA. Dans ce cadre, la présente convention d'application a pour objet la création d'un double diplôme international associant :

- Le diplôme de Philologie appliquée en galicien et en espagnol délivré par l'Université de Vigo (Faculté de Philologie et de Traduction) ;
- La Licence de Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales (LLCER), mention Espagnol, délivrée par l'Université d'Orléans (UFR LLSH).

Ce dispositif vise à permettre aux étudiants des deux établissements de suivre un parcours de formation intégré reposant sur une mobilité académique encadrée et sur une reconnaissance mutuelle des enseignements et des crédits obtenus.

Il s'inscrit dans la continuité d'une coopération déjà structurée, notamment à travers les accords Erasmus existants, et contribue à renforcer la labellisation ATHENA de la licence LLCER espagnol. Il marque également une étape supplémentaire dans le développement de l'Université européenne ATHENA et dans la stratégie d'internationalisation de l'Université d'Orléans.

La mise en œuvre du double diplôme est prévue à compter de l'année universitaire 2026-2027.

À titre exceptionnel et transitoire, il est prévu que les étudiants inscrits en première année de la licence LLCER Espagnol au titre de l'année universitaire 2025-2026 puissent intégrer le programme de double diplôme. Cette mesure transitoire est rendue nécessaire par le fait que ces étudiants ne disposeraient pas, en l'absence de ce dispositif, des prérequis requis pour bénéficier des modalités prévues par la convention, et vise à garantir la continuité pédagogique ainsi que l'égalité d'accès au programme.

La convention d'application est jointe en annexe.

**DELAI DE RECOURS :** En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

Le Conseil d'administration approuve la convention d'application de l'accord-cadre entre l'Université de Vigo (Espagne) et l'Université d'Orléans (France) relative à la mise en place d'un double diplôme international.

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Effectif statutaire : | 36 |
| Membres en exercice : | 35 |

|                       |         |
|-----------------------|---------|
| Quorum :              | Atteint |
| Membres présents :    | 22      |
| Membres représentés : | 3       |
| Total :               | 25      |

**Décompte des votes :**

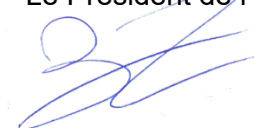
|                  |    |
|------------------|----|
| Abstentions :    | 0  |
| Votants :        | 25 |
| Blancs ou nuls : | 0  |

|                      |    |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 25 |
| Pour :               | 25 |
| Contre :             | 0  |

**La délibération est adoptée.**

Fait à Orléans, le 6 février 2026

Le Président de l'Université



Éric BLOND

**DELAI DE RECOURS :** En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

## CONVENTION D'APPLICATION A L'ACCORD CADRE DE DOUBLE DIPLOME ENTRE

**L'Université de Vigo (Espagne)**  
Facultade de Filoloxía e Tradución  
et

**Université de Orléans (France)**  
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines d'Orléans

### POUR L'OBTENTION D'UN DOUBLE DIPLOME INTERNATIONAL EN

*Filología Aplicada en Gallego y Español*  
à l'Université de Vigo

et

*Licence de Langues, Littératures, Civilisations Etrangères et Régionales Espagnol (LLCER)*  
à l'Université d'Orléans

D'une part, l'**Université de Vigo** (ci-après dénommée « UVIGO »), située dans l'Edificio Exeria sur le Campus Universitario, 36310 Vigo, Espagne, représentée par Manuel Joaquín Reigosa Roger, recteur nommé conformément au décret de la communauté autonome de Galice 110/2022, du 9 juin, publié au Diario Oficial de Galicia (Journal officiel de Galice, ou DOG) n° 117, du 20 juin 2022, conformément aux compétences qui lui sont conférées en vertu de l'article 50 de la loi organique 2/2023, du 22 mars, sur le système universitaire, et de l'article 29 des statuts de l'Universidade de Vigo, adoptés par le décret 13/2019, du 24 janvier, et publiés au DOG n° 38, du 22 février 2019.

D'autre part, l'**Université d'Orléans** (ci-après dénommée « UO »), située Château de la Source, Avenue du Parc Floral, BP 6749 – 45067 Orléans cedex 2 – France, représentée par le Prof. Éric BLOND Président, élu par le Conseil d'Administration le 23 janvier 2025 conformément au code de l'éducation français, article L. 712-2 et aux statuts de l'Université d'Orléans, article 60.

Vu les textes en vigueur en Espagne

Vu les articles D613-1 et suivants du code de l'éducation relatifs aux grades, titres et diplômes ;

Vu les articles D123-12 et suivants du code de l'éducation relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu les articles D123-15 et suivants du code de l'éducation relatifs à la coopération internationale des établissements ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2024 accréditant l'Université d'Orléans en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Après avis de la Commission des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université d'Orléans en date du 26 janvier 2026

Après approbation du Conseil d'Administration de l'Université d'Orléans en date du 6 février 2026

Vu l'accord cadre de coopération entre l'Université d'Orléans et l'Université de Vigo signé le 5 septembre 2025;

Dans le cadre de cet accord de coopération, les deux institutions expriment leur volonté d'offrir un programme de reconnaissance mutuelle des crédits donnant lieu à un double diplôme international, comme expliqué ci-dessous :

## Article 1 – Objet de l'accord

Le présent accord a pour objet de préciser les conditions générales dans lesquelles les étudiants de l'UO et de l'UVIGO participant au programme peuvent obtenir, après avoir satisfait à toutes les exigences de chaque établissement, les diplômes de niveaux académiques comparables délivrés par les deux établissements.

Les étudiants sélectionnés dans les deux établissements auront la possibilité d'étudier dans chacune des universités et d'obtenir le diplôme de *Grado en Filología Aplicada en Gallego y Español* from UVIGO et le Diplôme de *Licence de Langues, Littératures, Civilisations Etrangères et Régionales Espagnol (LLCER)* de l'UO.

## Article 2 – Parcours et programme

Avant le début de la période d'études, les responsables du programme des deux établissements doivent établir et approuver un contrat d'études individuel pour toute la durée du programme de reconnaissance mutuelle des crédits. Le contrat d'études individuel doit être examiné conjointement et par écrit par les deux établissements.

### 2.1 – Parcours

Le programme s'étale sur huit semestres (quatre années d'étude) organisée de la manière suivante:

- 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestre (1<sup>ère</sup> année – S1 et S2): les étudiants étudient dans leurs universités d'origine respectives et, au cours du S2, les étudiants de l'UO suivent un cours virtuel de l'UVIGO valant 6 ECTS;
- 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> semestre (2<sup>e</sup> année – S3 et S4): Les étudiants de l'UO et de l'UVIGO suivent les cours à l'UVIGO ;
- 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> semestre (3<sup>e</sup> année – S5 et S6): Les étudiants de l'UO et de l'UVIGO suivent les cours à l'UO ;
- 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> semestre (4<sup>e</sup> année – S7 et S8): Les étudiants de l'UVIGO suivent les cours à l'UVIGO

### 2.2 – Langue d'enseignement et conditions requises

Les langues d'enseignement sont le français et l'espagnol.

Les étudiants de l'UVIGO doivent avoir un niveau B2 en français pour suivre les cours de la Licence LLCER Espagnol.

Les étudiants de l'UVIGO qui ont besoin d'une formation supplémentaire en français peuvent soit s'inscrire aux cours du soir proposés chaque semestre, soit suivre un cours intensif de 16 heures à l'Institut français de l'UO pendant leur deuxième année, avant le début du semestre, à condition que le nombre minimum de participants requis soit atteint.

Les étudiants de l'UO doivent avoir un niveau B1 en espagnol pour suivre les cours du *Grado en Filología Aplicada en Gallego y Español*.

### 2.3 – Contenu et listes des cours

Une liste détaillée des unités d'enseignement par semestre figure à l'annexe 1. Les cours sélectionnés doivent être inclus dans un contrat d'études, signé par les responsables du programme à l'UVIGO et à l'UO.

## **Article 3 – Admission et mobilité des étudiants**

### **3.1 – Nombre d'étudiants**

Chaque année universitaire, les deux établissements s'informeront mutuellement du nombre prévu d'étudiants (maximum 5 étudiants par an et par université).

Le nombre d'étudiants sera négocié avant la date limite de dépôt des candidatures auprès de l'établissement d'accueil. Un équilibre sera recherché en termes de nombre d'étudiants de chaque établissement participant au programme. Ces chiffres doivent être approuvés par les services des relations internationales des deux établissements.

### **3.2 – Procédure d'admission**

Les étudiants admis au programme de double diplôme seront sélectionnés en fonction de leurs résultats académiques, de leur motivation et de leurs compétences linguistiques.

La sélection est effectuée en collaboration entre les deux établissements. L'admission des étudiants se fera toujours conformément aux règlements des établissements d'accueil.

### **Conditions pour le dépôt des candidatures**

Chaque établissement sélectionnera les candidatures pour le programme de reconnaissance mutuelle des crédits. L'établissement d'accueil aura le droit de prendre la décision finale concernant l'admission des étudiants.

Afin de suivre la procédure de sélection, l'étudiant doit joindre son relevé de notes et le formulaire de demande de reconnaissance mutuelle des crédits, dûment signés par les établissements d'origine.

### **3.3 – Mobilité**

Les étudiants participant à ce programme seront soumis aux règles et règlements de l'établissement d'accueil pendant leur mobilité académique. Ils auront les mêmes droits et obligations que les autres étudiants inscrits dans l'établissement d'accueil.

- Les étudiants seront responsables de couvrir leurs frais de voyage vers le pays d'accueil et leurs frais de séjour pendant leur séjour, y compris l'hébergement, les livres, le matériel, les consommables, les frais publics à l'université d'accueil et les autres dépenses pouvant découler de l'échange.
- Les étudiants européens devront voyager avec leur carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Les étudiants doivent fournir une copie de leur assurance médicale couvrant la durée de leur séjour dans l'université d'accueil.
- Les étudiants peuvent demander toute aide financière appropriée pour financer leur séjour dans l'université d'accueil.
- L'établissement d'accueil aidera les étudiants entrants à trouver un logement adapté et les soutiendra dans leur intégration sociale et culturelle au sein de l'université d'accueil.
- Les étudiants qui participent au cadre de ce programme auront le droit de participer à tout programme d'intégration organisé pour les étudiants internationaux.

- Selon la réglementation européenne, un semestre d'études à temps plein équivaut à 30 crédits ECTS.

### 3.4 - Relevés de notes, délivrance des diplômes, systèmes de notation

À la fin de la période d'études dans l'établissement d'accueil, les étudiants recevront une attestation académique incluant les cours suivis dans l'établissement d'accueil.

L'établissement d'accueil informera l'établissement d'origine des résultats de chaque étudiant à la fin de chaque semestre ou année universitaire.

Chaque établissement décide, selon ses propres critères internes, si l'étudiant a satisfait à toutes les exigences pour obtenir son diplôme, avec l'aide d'un jury mixte composé de membres des deux établissements. Chaque établissement accorde à l'étudiant la reconnaissance des crédits de l'université d'accueil conformément aux règles, lois et règlements en vigueur.

Les parties conviennent que les évaluations des cours suivis seront notées conformément aux normes de l'établissement d'accueil et à la législation en vigueur.

### **Article 4 – Frais d'inscription publics, coûts**

Les cours proposés aux étudiants inscrits au programme de double diplôme sont mutualisés avec d'autres programmes, notamment la Licence LLCER Espagnol à Orléans et le Grado en Filología Aplicada en Gallego y Español à Vigo. Ils n'engendrent donc aucun coût supplémentaire pour les deux universités.

Le coût supplémentaire généré par les cours de français pour les étudiants de l'UVIGO sera pris en charge par ATHENA-UO.

Les étudiants de l'établissement d'accueil devront s'acquitter des frais correspondants à la délivrance du diplôme dans l'établissement d'origine.

### **Article 5 – Gestion du Programme**

Le Prof. Manuel Ángel CANDELAS COLODRÓN est nommé responsable du programme à UVIGO

et

Le Prof. Samuel FASQUEL est nommé responsable du programme à l'UO.

### **Article 6 – Termes de l'accord**

Le présent accord entrera en vigueur pour les deux parties à compter de l'année universitaire 2026-2027. Il est conclu pour une durée initiale de trois années universitaires, dans la limite de la période d'accréditation restante de l'université d'Orléans et de l'université de Vigo. La résiliation de l'accord n'affectera pas les étudiants dûment inscrits au programme de double diplôme, qui pourront donc terminer leurs études conformément aux dispositions du présent accord.

Si l'une des parties décide de résilier le présent accord, l'autre partie en sera informée au moins six mois avant la date d'expiration. Les projets et activités spécifiques qui pourraient être en cours au moment de la résiliation du présent accord seront menés à terme selon les modalités initialement convenues.

## **Article 7- Modifications ou ajouts**

Toute modification ou tout changement apporté au présent accord doit être consigné par écrit et signé par les représentants dûment autorisés des institutions.

Deux exemplaires originaux du présent accord doivent être signés.

## **Article 8 – En cas de litige**

Les parties conviennent de régler à l'amiable tout litige découlant de l'interprétation du présent accord. Si le désaccord ne peut être résolu, la ou les questions seront examinées par une commission de contrôle mixte, composée à parts égales de membres désignés par les deux universités.

## **Article 9. Protection des données personnelles**

### **CLAUSE DE L'ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION DANS L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN**

Les parties déclarent comprendre et accepter la législation européenne en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à utiliser correctement les données obtenues dans le cadre de l'exécution du présent accord, conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) et aux règlements d'application applicables à chacune des parties.

Les deux parties, chacune dans son domaine d'action, sont responsables du traitement, aucune d'entre elles n'étant responsable du traitement de l'autre.

Les transferts de données à caractère personnel qui doivent être effectués auront pour base légitime, à condition qu'ils soient limités au minimum indispensable, la bonne exécution du présent accord.

Les personnes intéressées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'annulation, d'opposition, de limitation et de portabilité dans les conditions légales prévues, en s'adressant à l'adresse sociale du responsable du traitement correspondant, ainsi que, le cas échéant, par courrier électronique aux délégués à la protection des données respectifs.

## **Article 10. Disposition transitoire**

À titre exceptionnel et transitoire, il est convenu que les étudiants inscrits en première année du diplôme de licence LLCER au titre de l'année universitaire 2025/2026 sont autorisés à intégrer le programme de double diplôme. Cette mesure transitoire est mise en place afin de permettre l'accès au programme aux étudiants concernés qui, en l'absence de ce dispositif, ne disposeraient pas des prérequis requis pour bénéficier des modalités prévues par la présente convention. Elle vise ainsi à garantir la continuité pédagogique ainsi que l'égalité d'accès au programme.

Le présent accord est rédigé en quatre (4) exemplaires originaux, deux en français et deux en espagnol, les deux versions faisant également foi. Les deux versions sont identiques dans leur esprit et leur interprétation.

|                                                                                                              |                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>POUR L'UNIVERSITÉ DE VIGO</b></p> <p><b>Sr. D. Manuel Joaquín Reigosa Roger</b><br/><b>Recteur</b></p> | <p><b>POUR L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS</b></p> <p><b>Prof. Éric Blond</b><br/><b>Président</b></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|

## ANNEXE 1

### 1. Programme pour les étudiants de l'UO participant au programme

| Code          | LLCER ESPAGNOL                                                                                                          | ECTS    | FAGE                |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------------------|
|               | <b>SEMESTRE 1</b>                                                                                                       |         | <b>CUATRIMESTRE</b> |
|               | Todo en Orléans                                                                                                         | 30      |                     |
|               | <b>SEMESTRE 2</b>                                                                                                       |         |                     |
| V01G430V01413 | Todo en Orléans (sauf la mineure remplacée par):<br><i>La modernidad literaria</i> [online]                             | 24<br>6 | C2                  |
|               | <b>SEMESTRE 3</b>                                                                                                       |         |                     |
| V01G430V01109 | <i>Lengua: Comunicación oral y escrita en español</i>                                                                   | 6       | C1                  |
| V01G430V01111 | <i>Historia: Historia</i>                                                                                               | 6       | C1                  |
| V01G430V01312 | <i>Tradición clásica y modernidad creadora I</i>                                                                        | 6       | C5                  |
| V01G430V01202 | <i>Ámbitos literarios hispánicos</i>                                                                                    | 6       | C3                  |
|               | <b>+ 1 asignatura de estas</b>                                                                                          |         |                     |
| V01G430V01313 | <i>Gramática del español: De la oración al discurso</i>                                                                 | 6       | C5                  |
| V01G430V01301 | <i>Lengua de signos española I</i>                                                                                      | 6       | C5                  |
| V01G430V01310 | <i>Lexicografía, semántica y ontologías del español</i>                                                                 | 6       | C5                  |
| V01G430V01411 | <i>Lecturas de literatura hispanoamericana</i>                                                                          | 9       | C7                  |
| V01G430V01701 | <i>Humanidades digitales: literatura en lengesp</i>                                                                     | 6       | C5                  |
|               | <b>SEMESTRE 4</b>                                                                                                       |         |                     |
| V01G430V01223 | <i>Lengua española: Construcción del discurso</i>                                                                       | 6       | C4                  |
| V01G430V01316 | <i>Tradición clásica e modernidad creadora II</i>                                                                       | 6       | C6                  |
| V01G430V01317 | <i>El canon literario</i>                                                                                               | 6       | C6                  |
|               | <b>+ 2 asignaturas de estas</b>                                                                                         |         |                     |
| V01G430V01314 | <i>Gramática del español: De la palabra al significado</i>                                                              | 6       | C6                  |
| V01G430V01302 | <i>Lengua de signos española II</i>                                                                                     | 6       | C6                  |
| V01G430V01315 | <i>Fonética y fonología del español y las tecnologías del habla</i>                                                     | 6       | C6                  |
| V01G430V01702 | <i>Humanidades digitales y crítica literaria</i>                                                                        | 6       | C6                  |
|               | <b>SEMESTRE 5</b>                                                                                                       |         |                     |
|               | Todo en Orléans (sauf S5: UE "option" remplacée par):<br><i>Elaboración del Trabajo de Fin de Curso</i>                 | 28<br>2 |                     |
|               | <b>SEMESTRE 6</b>                                                                                                       |         |                     |
|               | Todo en Orléans (sauf S6: UE option+ UE stage séjour remplacées par):<br><i>Elaboración del Trabajo de Fin de Curso</i> | 26<br>4 |                     |

## 2. Programme pour les étudiants de l'UVIGO participant au programme

|         | FAGE                                                              |      | LLCER ESPAGNOL |
|---------|-------------------------------------------------------------------|------|----------------|
|         | PRIMER CURSO                                                      | ECTS | SEMESTRES      |
|         | Elegir Idioma A: Francés I y II. O Idioma B Francés I y II        | 12   |                |
|         | TERCER CUATRIMESTRE                                               |      |                |
|         | Idioma A: Francés III / Idioma B: Francés III                     | 6    |                |
| LAL3C10 | BLOC Langue espagnole 3 S3: ec 3C1A+3C1B EN LIGNE                 | 6    | S3             |
|         | CUARTO CUATRIMESTRE                                               |      | SEMESTRE 6     |
| LAL4C10 | BLOC Langue espagnole 4 S4: 4C1A1/4C1A2/4C1B en ligne             | 6    |                |
|         | UE SEJOUR EN France AVEC STAGE A L'IDF (16 heures)                | 4    |                |
|         | QUINTO CUATRIMESTRE                                               |      | SEMESTRE       |
| LAL3C20 | BLOC Civilisation des mondes hispanophones 2/ S3                  | 6    | S3             |
| LAL3C2A | UE Civilisation Espagne                                           | 3    | S3             |
| LAL3C2B | UE Civilisation Amérique latine                                   | 3    | S3             |
| LAL3C30 | BLOC Littératures des mondes hispanophones 2/ S3                  | 6    | S3             |
| LAL3C3A | UE Littératures Espagne                                           | 3    | S3             |
| LAL3C3B | UE Littératures Amérique Latine                                   | 3    | S3             |
| LAL3C70 | BLOC Option 1 S3                                                  | 4    | S3             |
| LAL3C7A | Iconographie et interculturalité dans les mondes hispanophones 1  | 2    | S3             |
| LAL3C7B | Analyse filmique 1                                                | 2    | S3             |
| LAL5C20 | BLOC Civilisation des mondes hispanophones 4 S5                   | 4    | S5             |
| LAL5C2A | UE Civilisation Espagne                                           | 2    | S5             |
| LAL5C2B | UE Civilisation LA                                                | 2    | S5             |
| LAL5C30 | BLOC Littératures des mondes hispanophones 4 S5                   | 6    | S5             |
| LAL5C3A | UE Littératures Espagne                                           | 3    | S5             |
| LAL5C3B | UE Littératures AL                                                | 3    | S5             |
|         | 4 ects à valider en choisissant parmi les ue suivantes            |      |                |
|         | Ue au choix dans la maquette de Lettres ou dans celle d'Histoire  | 2    | S1/3/5         |
| 5C1B    | thème                                                             | 2    | S5             |
| 5C1A    | version                                                           | 2    | S5             |
|         | UE Ecritures créatives S5                                         | 2    | S5             |
|         | SEXTO CUATRIMESTRE                                                |      | SEMESTRE 6     |
| LAL4C20 | BLOC Civilisation des mondes hispanophones 3 S4                   | 5    | S4             |
| LAL4C2A | UE Civilisation Espagne                                           | 2,5  | S4             |
| LAL4C2B | UE Civilisation Amérique latine                                   | 2,5  | S4             |
| LAL4C30 | BLOC Littératures des mondes hispanophones 3 S4                   | 5    | S4             |
| LAL4C3A | UE Littératures Espagne                                           | 2,5  | S4             |
| LAL4C3B | UE Littératures Amérique Latine                                   | 2,5  | S4             |
| LAL6C20 | BLOC Civilisation des mondes hispanophones 5 S6                   | 6    | S6             |
| LAL6C2A | UE Civilisation Espagne                                           | 3    | S6             |
| LAL6C2B | UE Civilisation Amérique Latine                                   | 3    | S6             |
| LAL6C30 | BLOC Littératures des mondes hispanophones 5 S6                   | 6    | S6             |
| LAL6C3A | UE Littératures Espagne                                           | 3    | S6             |
| LAL6C3B | UE Littératures AL                                                | 3    | S6             |
|         | BLOC PARCOURS MEEF                                                | 2    | S6             |
| LAL6C8B | UE Analyse de l'image II                                          | 2    | S6             |
|         | + 6 ects à valider en choisissant parmi les ue suivantes          | 6    | S2             |
| ???     | Ues au choix dans la maquette de Lettres ou dans celle d'Histoire | 2    | S2/4/6         |
| LAL6C1A | version                                                           | 2    | S6             |
| LAL6C1B | Thème                                                             | 2    | S6             |
|         | UE Ecritures Créatives S6                                         | 2    | S6             |